



Analyse de la fréquentation scolaire des enfants des ménages bénéficiaires des TMDH

Année scolaire : 2023-2024

Service Études et Évaluations DPSESI
Septembre 2024

TABLE DES MATIERES

Introduction et contexte	7
1. Méthodologie	6
2. Démographie des ménages bénéficiaires	7
3. Profil du chef de ménages bénéficiaires	7
4. Fréquentations scolaires des enfants de 6 à 14 ans	8
5. Non fréquentations scolaires des enfants de 6 à 14 ans	8
6. Analyse approfondie de la fréquentation scolaire des enfants de 6 à 14 ans	8
6.1. <i>Le niveau d'éducation et d'alphabétisation des chefs de ménage et de la mère de famille.</i>	9
6.2. <i>Situation matrimoniale du chef de ménage</i>	9
6.3. <i>La taille de ménages</i>	9
6.4. <i>Caractéristiques des enfants : tranche d'âge et sexe</i>	9
6.5. <i>La « Coresponsabilité »</i>	9
Conclusion	10
Annexes	11
Annexe 1 : Nombre des ménages enquêtées par région (en %)	23
Annexe 2 : Répartition des ménages suivant les tranches d'âge (en %)	23
Annexe 3 : Caractéristiques du chef de ménage	24
Bibliographie	14
Liste des acronymes	
EPM	Enquêtes Permanents auprès des Ménages
INSTAT	Institut National des Statistiques
TMDH	Transferts Monétaires pour le Développement Humain
Liste des graphiques	7
Graphique 1: Pyramide des âges	15
Graphique 2 : Raison de non-fréquentation des enfants de 6-14 ans (en %)	15
Graphique 3 : Analyse factorielle des caractéristiques des ménages	15
Graphique 4 : Analyse factorielle des caractéristiques des enfants	15
Liste des tableaux	7
Tableau 1: Tableau de contingence	15

Introduction et contexte

Un des piliers du capital humain, l'éducation des enfants est un élément primordial qui contribue non seulement au développement de la personne, mais aussi au développement du pays. Grâce à l'existence de plusieurs cadres légaux qui régissent le droit de l'enfant, plusieurs ont pu y avoir accès, ce qui a eu des impacts significatifs sur le plan économique, notamment en termes de sortie du cycle de la pauvreté intergénérationnelle (Castañeda & Aldaz-Carroll, 1999). Cependant, nombreuses sont encore les failles qui entravent à la réalisation de ces droits puisque dans le monde, encore 16% des enfants et des jeunes ne sont pas scolarisés¹. Les chiffres sont encore plus alarmants en Afrique subsaharienne, la région qui connaît les taux les plus élevés en termes d'exclusion de l'éducation en Afrique, vu que « plus d'un cinquième des enfants âgés d'environ 6 à 11 ans n'est pas scolarisé, suivi par un tiers des enfants âgés d'environ 12 à 14 ans. »²

Madagascar n'est pas épargné par cette situation. Suivant les données du dernier Enquêtes Permanents auprès des Ménages (EPM) de 2022, le taux net de scolarisation en primaire s'élève à 70,6%, en secondaire du premier cycle à 28,3%. Toutefois, ce constat est plus conséquent pour les plus pauvres, avec uniquement un taux de scolarisation niveau primaire de 58,2%. De plus, 80% des communes du pays sont rurales et l'accès à l'éducation y est de plus en plus difficile.

En ce qui concerne l'alphabétisation, qui a un lien étroit avec la scolarisation des enfants, des études prouvent que l'alphabétisation des parents impacte fortement sur la scolarisation des enfants. En effet, une population plus alphabétisée est communément plus consciente de la place de l'éducation pour les enfants, notamment dans le fait de briser de pauvreté grâce à plus d'opportunités économiques qui peuvent se présenter à ces enfants. Cela se traduira ainsi par des taux plus élevés d'inscription scolaire mais aussi des performances scolaires accrues chez les enfants (Castañeda & Aldaz-Carroll, 1999). Les mêmes études prouvent qu'il existe une corrélation entre l'éducation parentale

et la scolarisation de ses enfants puisque plus les parents ont eu accès à l'éducation, plus ses enfants ont la chance d'accéder, à leur tour, à l'éducation. En particulier, l'alphabétisation des femmes influe considérablement sur la scolarisation des filles, contribuant ainsi à réduire les inégalités de genre dans le domaine de l'éducation.

De ce fait, pour faire face aux divers obstacles liés à l'éducation, il existe des aides sous plusieurs formes afin de réduire le fossé entre le nombre des enfants scolarisés et non. Parmi elles intervient la protection sociale, qui est un instrument permettant de faire face aux chocs et d'améliorer les conditions de vie des personnes vulnérables (Editions de l'OCDE, 2008). Des études réalisées en Afrique du Sud montrent que l'investissement dans le capital humain améliore les résultats sur le plan de l'éducation mais aussi de la santé généralement en termes de programmes de transferts monétaires (Dato, 2007). Subséquemment, dans le cas où certaines familles ont du mal à scolariser leurs enfants, une intervention, notamment en termes de transfert monétaire, s'avère donc être nécessaire dans le but de favoriser l'éducation pour tous et d'essayer de mettre sur le même piédestal chaque enfant (Castañeda & Aldaz-Carroll, 1999).

Dans cette perspective, pour Madagascar, les programmes de protection sociale non contributive soutenus par la Banque Mondiale et coordonnés par le Ministère de la Population et des Solidarités (MPS), visent à renforcer le capital humain et la résilience des ménages les plus vulnérables de Madagascar. En particulier, les Transferts Monétaires pour le Développement Humain (TMDH) ciblent à promouvoir la scolarisation des enfants au niveau primaire et à soutenir leur développement global. En effet, les enfants en âge d'aller à l'école primaire exigent d'importantes investissements pendant une longue période. Une situation qui est plus ressentie pour les ménages les plus vulnérables (Fonds d'Intervention pour le Développement, 2024).

Ce document a pour objectif de fournir des informations sur la situation scolaire des enfants des ménages bénéficiant du programme TMDH. Et il est particulièrement important d'examiner la situation des enfants scolarisables qui ne sont plus scolarisés afin d'apporter les solutions plus appropriées.

1 <https://www.unesco.org/fr/articles/> (consulté le 28/08/2024)

2 <https://uis.unesco.org/fr/topic/education-en-afrique> (consulté le 28/08/2024)

1. Méthodologie

Après avoir présenté le contexte général de la scolarisation et les enjeux pour les ménages vulnérables, il est essentiel de détailler la méthodologie utilisée pour analyser la situation des enfants bénéficiaires du programme TMDH.

Les analyses présentées dans ce rapport sont fondées sur les données des enquêtes d'analyse de résilience, module « Démographie et scolarisation des enfants

de 6 à 14 ans ». Il s'agit d'une collecte effectuée au dernier trimestre 2023 auprès d'un échantillon de ménages bénéficiaires TMDH. L'échantillon, composée de 5 244 ménages, a été élaboré pour être représentatif des districts d'intervention, permettant ainsi une généralisation des résultats à l'ensemble des zones couvertes par l'activité.

2. Démographie des ménages bénéficiaires

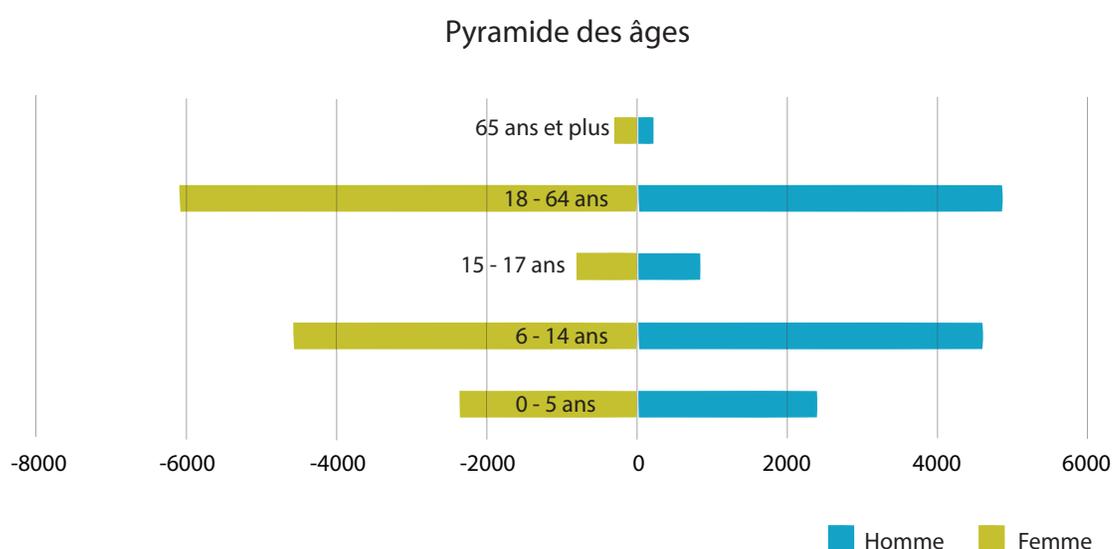
Pour les ménages vulnérables, la connaissance de la taille du ménage ainsi que son profil démographique offre une opportunité d'avoir une vue d'ensemble sur le degré de difficultés qu'ils peuvent rencontrer au niveau de l'éducation des enfants. En effet, les ménages de grande taille ont tendance à avoir des dépenses plus élevées, que ceux de taille plus réduite. En particulier lorsque ces ménages font face à des chocs, ils se voient contraints d'augmenter leurs productivités et de réduire leurs dépenses.

De plus, ils rencontrent des difficultés à investir dans l'éducation ou dans la santé de leurs enfants.

La taille des ménages bénéficiaires est fortement élevée avec une moyenne de 5,2 membres¹. Et d'une manière attendue, la population des bénéficiaires est extrêmement jeune avec 52% sont des enfants de moins de 15 ans. Cette situation confirme que la majorité des ménages ont au moins un enfant en âge scolarisable.

Graphique 1 : Pyramide des âges

Source : Analyse de résilience 2023



¹ « La moyenne nationale de 4,2 personnes, comme l'indiquent les données du dernier recensement en 2018 » - INSTAT, Octobre 2021, « Rapport thématique sur les résultats du RGPH-3 THEME 04 : CARACTERISTIQUES DES MENAGES ET STRUCTURE FAMILIALE A MADAGASCAR », INSTAT-Madagascar

3. Profil du chef de ménages bénéficiaires

Outre que la taille du ménage, le sexe et le niveau d'éducation du chef ménage influence le niveau de vie des ménages. En effet, le chef de ménages a pour rôle de gérer les individus, les ressources et les dépenses au sein de l'unité familiale. Et généralement, la prise de décision dans leur foyer.

Notamment en matière de scolarisation des enfants, le niveau d'éducation et le revenu de parents jouent un rôle amplificateur dans les investissements pour l'éducation des enfants. Plus précisément, le niveau d'éducation des mères a un impact plus significatif, car elles sont mieux à même de comprendre l'importance de l'éducation pour l'avenir de leurs enfants (Castañeda & Aldaz-Carroll, 1999).

La grande majorité des chefs de ménage bénéficiaires se situent dans la tranche d'âge active, avec 93% âgés de 18 à 64 ans, affichant une moyenne d'âge de 42 ans. Un profil qui devrait théoriquement favoriser une

contribution significative aux activités économiques visant à répondre aux besoins du ménage. Les ménages dirigés par des hommes représentent 66% des ménages bénéficiaires. Dans près de 70% des cas, les chefs de ménages sont mariés. Cette situation signifie que 30% des ménages sont monoparentaux.

Le niveau d'éducation des chefs de ménages bénéficiaires demeure très limité, avec 80% n'ayant pas dépassé le niveau primaire. Et 40% des chefs de ménages sont des analphabètes. En effet, ses compétences en lecture et écriture sont restreintes. Et dans cette perspective, être « analphabète » restreint les opportunités et entrave le développement individuel. Les individus analphabètes sont exposés à un risque accru d'exclusion des services essentiels, tels que les soins de santé ou le secteur de l'emploi, où les informations sont de plus en plus transmises par écrit accentuant ainsi leur vulnérabilité.

4. Fréquentations scolaires des enfants de 6 à 14 ans

Après avoir étudié les caractéristiques des chefs de ménage, il est maintenant crucial de se concentrer sur la scolarisation des enfants de 6 à 14 ans, la tranche d'âge clé pour l'éducation primaire et secondaire.

La population scolarisable se définit par l'ensemble des individus éligibles pour fréquenter une école de niveau primaire et secondaire. Pour le cas de Madagascar, les tranches d'âge officielles correspondent à : de 3 à 5 ans pour le préscolaire, 6 à 10 ans pour le primaire, 11 à 14 ans pour le secondaire premier cycle ou collège et 15 à 17 ans pour le secondaire second cycle ou lycée.

En se référant aux activités de TMDH, nous nous intéressons sur la tranche d'âge de 6 à 14 ans dans cette section. Les résultats se focalisent sur l'année scolaire 2023-2024. En effet, les enfants dans cette tranche d'âge constituent les 34% des individus bénéficiaires dont 62% entre 6 à 10 ans et 38% entre 11 à 14 ans. Et généralement, une répartition équitable entre les genres.

Au moment de la collecte, 90% des enfants fréquentent l'école. Ce taux est de 95% pour les

enfants de 6 à 10 ans tandis qu'il ne représente que 82% pour les enfants de 11 à 14 ans. Ce constat indique une baisse des fréquentations scolaires au fur et à mesure que l'âge des enfants augmente. Cela s'interprète comme une contrainte supplémentaire pour les enfants plus âgés à accéder à l'éducation. En parallèle, l'accès au niveau secondaire présente également une difficulté. En particulier pour les ménages pauvres et vulnérables.

De plus, pour encourager les ménages bénéficiaires à scolariser les enfants, une aide financière leur est proposée. En contrepartie, ils doivent garantir que leurs enfants fréquentent régulièrement l'école. Ce principe se nomme « la coresponsabilité » et se limite à deux enfants par ménage. Parmi les enfants bénéficiaires scolarisés, 81% sont « suivis » à travers la coresponsabilité. En d'autres termes, des enfants non « suivis » par la coresponsabilité fréquentent même l'école. En effet, sans pour autant recevoir un complément financier, les bénéficiaires prennent l'initiative d'investir dans l'éducation.

5. Non fréquentations scolaires des enfants de 6 à 14 ans

Bien que la majorité des enfants bénéficiaires fréquentent l'école, certains d'entre eux ne sont pas encore scolarisés et ce sont ces raisons que nous allons tenter de comprendre à travers ce paragraphe.

L'éducation scolaire reste un droit légitime que chaque enfant doit jouir afin de garantir son épanouissement et permettre d'avoir les opportunités à construire son avenir. Inversement, un enfant scolarisable qui ne fréquente pas l'école renonce à ses droits et à son développement personnel. La non-fréquentation scolaire considérée dans cette section peut se catégoriser en deux grandes parties : la première est celle des enfants qui ont abandonné leur scolarité et la deuxième ceux qui n'ont jamais fréquenté l'école.

Au moment de la collecte, 14 % des ménages déclarent avoir au moins un enfant âgé de 6 à 14 ans ne fréquentant pas l'école. Ce qui correspond à 10% des enfants bénéficiaires scolarisables qui ne fréquentent pas l'école. La majorité des raisons de non-scolarisation des enfants cités par les concernés sont les difficultés financières des ménages (34%). En effet, face à l'insuffisance de revenus du ménage, ils sont contraints de limiter le nombre d'enfant à scolariser. D'autre part, face à l'échec scolaire, les enfants manquent de

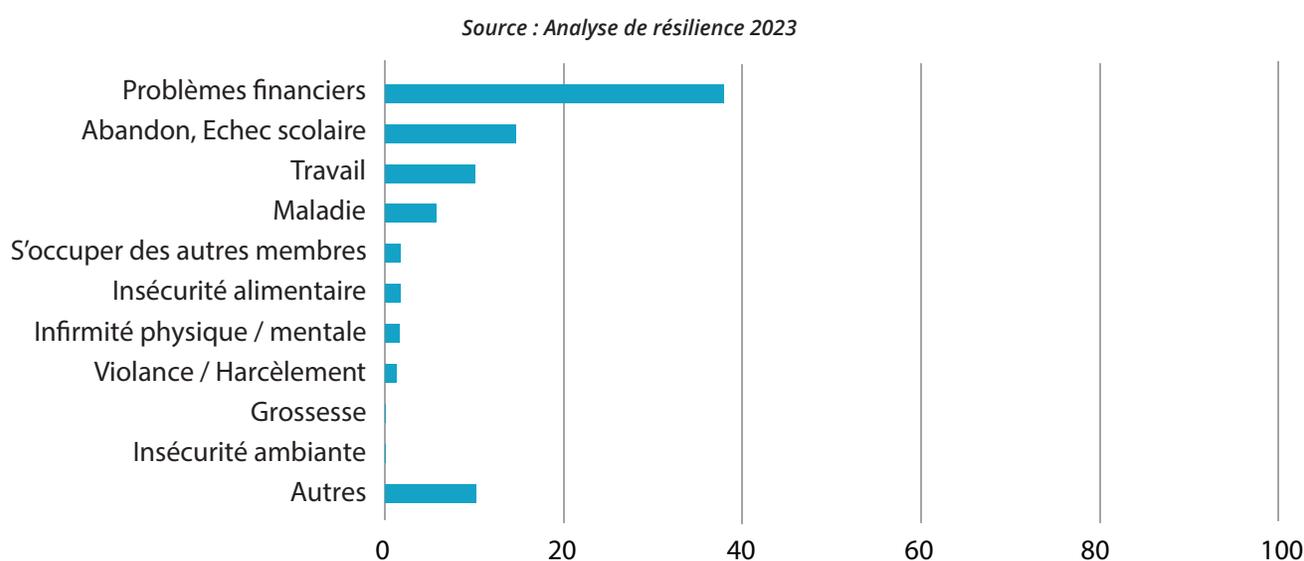
motivation pour retourner à l'école ou encore ce sont les parents qui décident de ne plus investir dans leur éducation. Ce constat concerne 14% des enfants concernés. De plus, pour 11% des cas, les enfants ont déjà intégré le monde du travail et n'ont plus les moyens pour accéder à l'éducation.

La majorité des enfants qui ne fréquentent pas l'école pour l'année scolaire 2023-2024 ne sont pas des enfants « suivi » par la coresponsabilité (89%). En effet, dans le cadre du TMDH, ces ménages concernés ne sont pas tenus de scolariser ses enfants pour pouvoir en bénéficier. Cependant, les 11% des enfants sont parmi les enfants « suivi » en coresponsabilité. Et donc en dépit des aides financières supplémentaires, les ménages n'ont pas pu envoyer ses enfants à l'école.

Par ailleurs, les enfants bénéficiaires qui ne fréquentent pas l'école aident en majorité leurs parents dans les activités familiales (77%) telles que les tâches ménagères ou encore à s'occuper des plus jeunes. Bien que ce soit une proportion relativement faible, il importe de préciser que 5% de ces enfants sont déjà intégrés dans le monde du travail hors de leur foyer et reçoivent des rémunérations.

Graphique 2 : Raison de non-fréquentation des enfants de 6-14 ans (en %)

Base : Enfants qui ne fréquentent pas l'école



6. Analyse approfondie de la fréquentation scolaire des enfants de 6 à 14 ans

Les ménages bénéficiaires sont les plus vulnérables de la société. Toutefois, outre que la pauvreté, il importe de pouvoir identifier d'autres facteurs pouvant conduire à la fréquentation scolaire. Le résultat attendu est de pouvoir distinguer les facteurs spécifiques des ménages bénéficiaires ayant des enfants scolarisés de ceux dont les enfants ne vont pas à l'école.

Pour ce faire, deux approches sont considérées : (i) effectuer un test de significativité de Student pour identifier les spécificités des caractéristiques des ménages avec des enfants qui fréquentent l'école

avec ceux qui ne le font pas, puis (ii) croiser ces résultats avec une analyse factorielle basée sur les caractéristiques des ménages et des enfants.

Les premiers résultats indiquent que les caractéristiques démographiques des ménages, notamment le niveau d'éducation et d'alphabétisation des chefs de ménage et des mères de famille, ainsi que la taille du ménage, exercent une influence significative sur la fréquentation scolaire des enfants. Les caractéristiques des enfants, telles que l'âge et la coresponsabilité, ont une influence également sur leur fréquentation scolaire.

6.1 Le niveau d'éducation et d'alphabétisation des chefs de ménage et de la mère de famille.

Les chefs de ménages « instruits » sont conscients de l'enjeu de la scolarisation pour l'avenir des enfants. En effet, ils sont plus en mesure d'investir dans l'éducation de leurs enfants et de les scolariser. Outre que ceux des chefs de ménages, le niveau d'éducation de la mère de famille accroissent la décision des ménages à envoyer les enfants à l'école.

Inversement, en tenant compte des insuffisances de connaissance, les chefs de ménages « non instruits » sont moins intéressés à envoyer leurs enfants à l'école. Ils sont plus susceptibles de limiter leur investissement dans l'éducation de leurs enfants.

6.2 Situation matrimoniale du chef de ménage.

La monoparentalité qui se définit par la situation familiale où un seul parent élève ses enfants, sans la présence d'un partenaire ou conjoint influence la scolarisation des enfants. Les veufs sont les plus

susceptibles de rencontrer des difficultés à scolariser tous leurs enfants. Inversement aux célibataires, ils sont engagés dans l'éducation de ses enfants.

6.3 La taille de ménages.

Plus le taux de dépendance démographique est élevé, plus les ménages sont exposés à la vulnérabilité. En particulier, un nombre élevé d'enfants en âge scolaire affecte négativement la

capacité du ménage à scolariser tous ses enfants. Les ressources des ménages ne suffisent pas à couvrir la scolarisation de tous ses enfants. Ils sont contraints de limiter le nombre d'enfants à scolariser.

6.4 Caractéristiques des enfants : tranche d'âge et sexe

La tranche d'âge des enfants des bénéficiaires a une corrélation sur leur fréquentation scolaire. À mesure que les enfants prennent de l'âge, le risque qu'ils cessent de fréquenter l'école augmente. En effet, c'est entre 10 à 14 ans que le risque est plus

élevé. Une tranche d'âge qui correspond au niveau secondaire du premier cycle (collège). Et ce sont les filles des ménages bénéficiaires qui fréquentent plus longtemps l'école par rapport aux garçons.

6.5 La « Coresponsabilité »

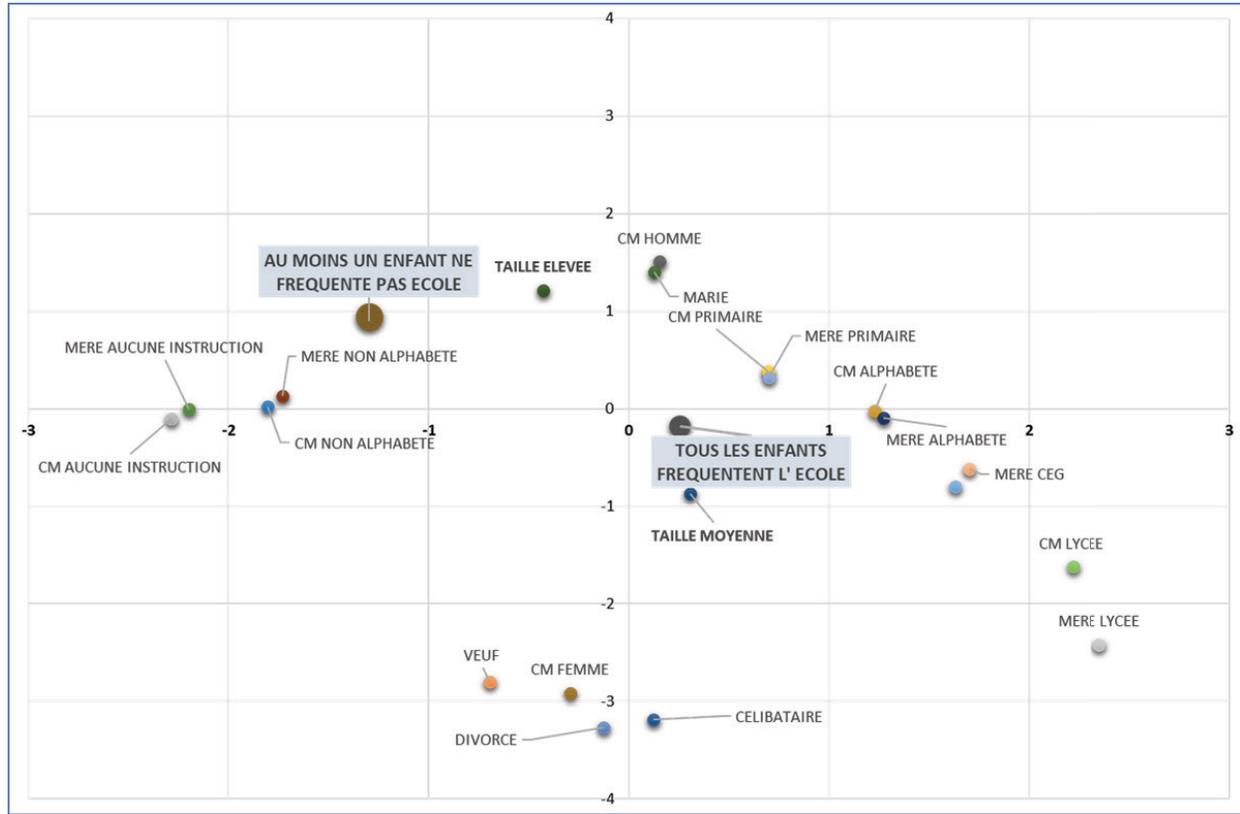
Les enfants qui ne bénéficient pas d'un suivi en « coresponsabilité » sont les plus susceptibles d'abandonner l'école. En effet, le suivi est limité à deux enfants par ménage. Ainsi, les familles avec plusieurs enfants en âge scolaires sont contraintes à faire un choix

	Ensemble	ENFANT QUI FREQUENTE L'ECOLE	ENFANT QUI NE FREQUENTE PAS L'ECOLE
	%	%	%
Relation entre la fréquentation scolaire et caractéristique du chef de ménage et du Ménage			
Sexe CM			
Homme	68%	68%	69%
Femme	32%	32%	31%
Statut matrimonial MENAGE			
Célibataire	3%	3%	2%
Marié(e)	70%	70%	69%
Divorcé/séparé	17%	18%	15%
Veuf	10%	9%	14%
Niveau d'éducation CM			
N'est jamais allé à l'école	35%	33%	52%
Primaire	50%	50%	42%
CEG	13%	14%	6%
Lycée	3%	3%	1%
Université	0%	0%	0%
Situation d'handicapé du CM			
Oui	3%	3%	2%
Non	98%	97%	98%
Compétence en alphabétisation du CM			
Oui	54%	56%	38%
Non	46%	44%	62%
Relation entre la fréquentation scolaire et caractéristique de la mère de famille			
Niveau d'éducation mère de Famille			
N'est jamais allé à l'école	36%	34%	55%
Primaire	49%	49%	40%
CEG	14%	15%	4%
Lycée	2%	2%	1%
Université	0%	0%	0%
Compétence en alphabétisation de la mère de Famille			
Oui	53%	55%	33%
Non	47%	45%	67%
Relation entre la fréquentation scolaire et Caractéristiques des enfants			
Tranche d'âge des enfants			
Entre 6 à 10 ans	62%	65%	31%
Entre 11 à 14 ans	38%	35%	69%
Sexe des enfants			
Homme	50%	50%	57%
Femme	50%	51%	43%
Enfants suivis en Coresponsabilité			
Oui	74%	81%	11%
Non	26%	19%	89%
Relation entre la fréquentation scolaire et la taille du ménage			
		Tous les enfants de 6 -14 fréquentent l'école	Existence d'au moins un enfant de 6-14 qui ne fréquente pas
Taille moyenne des ménages	5,4	5,2	6,7

 *Inférieurement significative à 95% par rapport à l'ensemble*
 *Supérieurement significative à 95% par rapport à l'ensemble*

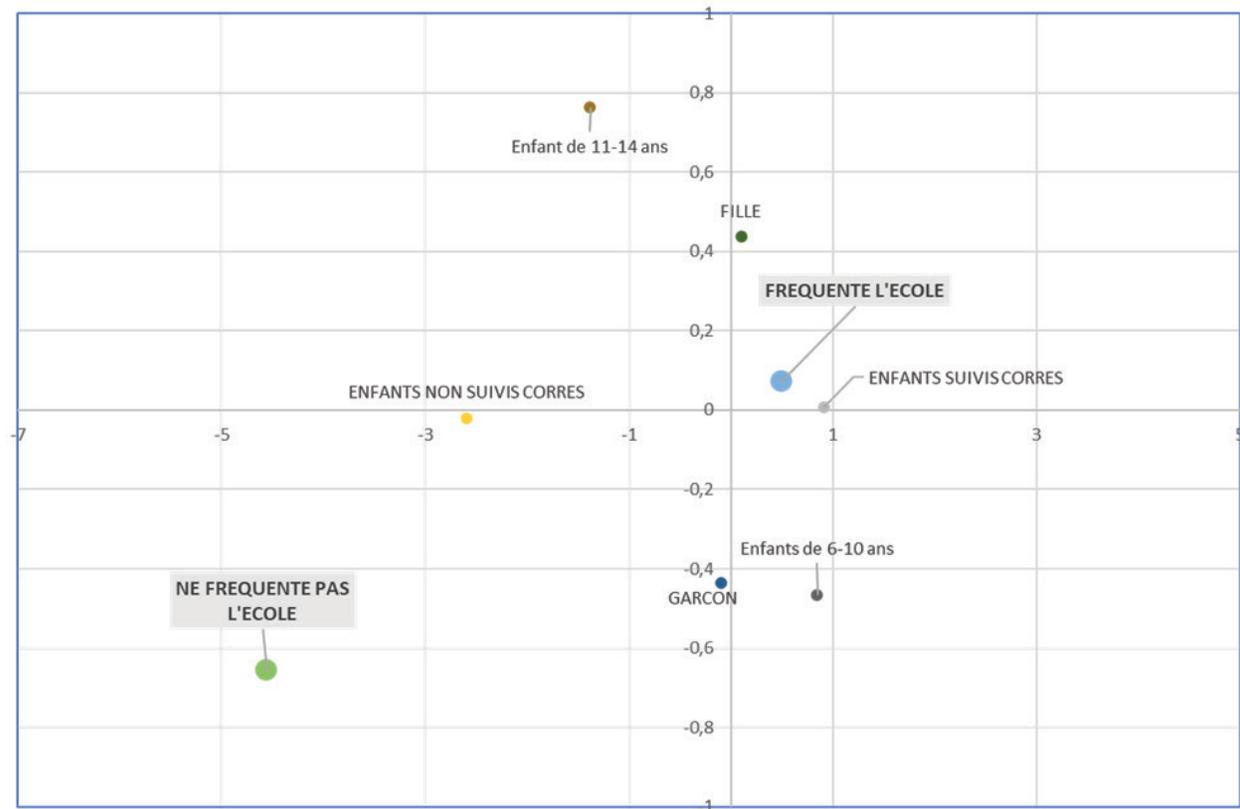
Graphique 3 : Analyse factorielle des caractéristiques des ménages

Source : Analyse de résilience 2023



Graphique 3 : Analyse factorielle des caractéristiques des ménages

Source : Analyse de résilience 2023



Conclusion

L'éducation demeure un outil essentiel au développement humain et offre une opportunité d'avenir. Et dans ce sens, les Transferts Monétaires pour le Développement Humain (TMDH) est un des outils essentiels qui renforcent la scolarisation des enfants. En effet, bien que les ménages bénéficiaires se trouvent en situation de vulnérabilité, une grande partie consacrent ses ressources à l'éducation de ses enfants. Les chiffres en témoignent avec 90% des enfants bénéficiaires qui vont à l'école.

Néanmoins, nous constatons que 10% des enfants bénéficiaires ne fréquentent pas l'école. Et ce sont des enfants non suivis en « coresponsabilité » (89%). Les principales raisons restent les problèmes financiers et l'échec/abandon scolaire. Pour s'occuper, ils aident leurs parents dans les activités familiales.

En effet, le risque de la non-fréquentation scolaire des enfants est plus important pour les ménages ayant des parents non instruits ou nombre élevé d'enfants ainsi que pour les ménages monoparentaux dirigés par des veufs. Et le risque que l'enfant cesse de fréquenter l'école augmente avec son âge. D'autre part, la « coresponsabilité » a une influence

sur la scolarisation des enfants. Il faudrait alors élargir cette coresponsabilité afin d'augmenter le nombre d'enfants bénéficiant directement du programme, en particulier dans les familles nombreuses où plusieurs enfants sont souvent laissés de côté en raison de ressources limitées.

Les accompagnements auprès des bénéficiaires doivent se baser sur les données de profils des ménages, en particulier pour ceux qui présentent des difficultés à scolariser tous ses enfants. L'éducation des parents, en particulier les mères de famille, se doit être prioritaire pour leur permettre d'investir davantage dans la scolarisation de ses enfants. Effectivement, les études réalisées prouvent que les parents ayant eu accès à l'éducation ont de forte probabilité de scolariser ses enfants. En effet, contrairement aux transferts monétaires qui est limité dans le temps, les avantages issus de l'éducation reste pérennes.

Les résultats de cette analyse ont ainsi permis de tirer des conclusions sur les principaux facteurs qui influencent la scolarisation des enfants, et ont mis en lumière des actions à entreprendre pour améliorer l'accès à l'éducation.

Annexes

Annexe 1 : Nombre des ménages enquêtés par région (en %)

	Nombre
ALAOTRA MANGORO	507
AMORON I MANIA	523
ANALANJIROFO	531
ATSIMO ANDREFANA	1 020
ATSIMO ATSIANANA	548
HAUTE MATSIATRA	546
VAKINANKARATRA	1 034
VATOVAVY FITOVINANY	535
Ensemble	5 244

Annexe 2 : Répartition des ménages suivant les tranches d'âge (en %)

	Pourcentage
0-5 ans	17
6-14 ans	34
15-17 ans	6
18-64 ans	41
65 ans et plus	2

Annexe 3 : Caractéristiques du chef de ménage

	Pourcentage
Sexe	
Homme	66
Femme	34
Statut matrimonial	
Célibataire	4
Marié(e)	67
Divorcé/séparé	19
Veuf	10
Niveau d'éducation le plus élevé	
N'est jamais allé à l'école	31
Primaire	49
CEG	16
Lycée	4
Université	0
Sait lire et écrire (alphabétisation)	
Oui	59
Non	41

Bibliographie

Castañeda, T., & Aldaz-Carroll, E. (1999). *The intergenerational transmission of poverty: some causes and policy implications*.

Daréoux, E. (2007). Des stéréotypes de genre omniprésents dans l'éducation des enfants. *Des femmes et des hommes: un enjeu pour le social?*, pp. 89 - 95.

Dato, M. (2007). Combining Survey and Ethnographic Methods to Evaluate Conditional Cash Transfer Programs. *Q-Squared in Practice*.

Editions de l'OCDE . (2008). Protection sociale, lutte contre la pauvreté et croissance pro-pauvres. *Revue de l'OCDE sur le développement*, pp. 37 - 63.

Fonds d'Intervention pour le Développement. (2024, Août). Haraton'aina : Ankohonana marefo miisa 281.000 no tohanana ho amin'ny fihatsaram-piainana maharitra. *FID'actus*, p. 24.

Rakotomalala, T., & Andrianaivalondrahona, M. (2023). *Profils des ménages bénéficiaires "Vatsin'Ankohonanana", Troisième cohorte FSS FA 3*. Fonds d'Intervention pour le Développement.

RASOLONJATOVO, M. (2024). *Rapport d'analyse sur les données collectées au niveau des ménages bénéficiaires dans le cadre de la mise en place d'un outil de suivi sur la résilience des ménages*. Fonds d'Intervention pour le Développement.

UNICEF. (2022). *Analyse de l'éducation pour l'apprentissage et l'équité à l'échelle mondiale* . UNICEF.